

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM 2005-00-122](#)[Item Marie Moret à monsieur Houdin, 14 mars 1900](#)

## Marie Moret à monsieur Houdin, 14 mars 1900

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilièrre de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[14 mars 1900](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Houdin](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familièrre, appartement n° 391

### Description

RésuméMarie Moret souhaite rémunérer monsieur Houdin à hauteur de 0,50 F pour chaque article « Mouvement des assurances » et « État-Civil » qui paraissent dans *Le Devoir*. Elle informe son correspondant qu'elle charge Henri Buridant de lui remettre 4 F pour les articles parus depuis janvier 1900 et le prévient que le numéro de mars 1900 comprendra deux « État-Civil ». Elle prie son correspondant de remettre au plus vite à Henri Buridant l'« État-Civil » d'avril 1900 car le numéro est déjà en composition ainsi que le « Mouvement des assurances » de janvier 1900, non paru en raison d'un retard dans les écritures.

SupportLa fin de la lettre est copiée sur la partie gauche du folio 365 dont la partie droite est occupée par la copie de la lettre de Marie Moret à Henri Buridant du 14 mars 1900.

### Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées[Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Yves, 14 mars 1900

Monsieur Houdin,  
 Président du Comité

La rédaction des deux pièces  
 publiées chaque mois dans le  
 Derair (Mouvement des  
 Assurances et Etat-civil)  
 occupant une part, si faible  
 qu'elle soit, de votre temps,  
 je vous prie de vouloir bien  
 admettre que je régle désormais  
 le prix de ce travail, à raison  
 de cinquante centimes pour  
 chacun des deux documents.

J'informe de ma décision  
 le gérant du Derair, Monsieur  
 Burdant, en le priant de  
 vous transmettre avec la  
 présente lettre quatre francs

pour solder des huit documents  
 publiés depuis Janvier dernier,  
 soit 3 francs d'assurances  
 et 3 francs d'état-civil; le Derair  
 de février contenant l'état-  
 civil de deux mois; et la  
 même chose allant se répéter  
 dans le Derair de Mars  
 courant.

C'est par erreur que  
 j'ai livré l'état-civil de deux  
 mois pour Mars; car cette  
 erreur ne va empêcher sans  
 doute qu'un nouveau état-  
 civil puisse se dresser à  
 temps pour être inséré  
 dans le numéro d'Avril,  
 dont la mise en compo-  
 sition va commencer.

Quoi qu'il en soit,  
 je vous serai obligée,  
 Monsieur, de remettre à  
 Monsieur Burdant, mes-

Vendredi, 14 Mars 1840  
 Tot qu'il vous sera possible  
 d'état-civil du mois courant  
 et le Haut. des assurances  
 de Janvier. Monsieur  
 Prudant m'a dit que  
 c'était par suite d'un retard  
 dans les écritures (occasionné  
 par la maladie d'un employé)  
 que vous n'avez pu adresser  
 ce mouvement en même temps  
 que le dernier état-civil.

Je vous remercie à  
 l'avance, Monsieur, de la  
 vigilance que vous voudrez  
 apporter à la livraison des  
 documents en question; et  
 vous prie d'agréer mes  
 civilités parfaites

Bien V<sup>rs</sup> B. A. Gaudin

Je vous prie de me  
 adresser le  
 mouvement  
 d'état-civil  
 de Janvier  
 et le Haut.  
 des assurances  
 de Janvier.  
 Monsieur  
 Prudant  
 m'a dit que  
 c'était par  
 suite d'un  
 retard dans  
 les écritures  
 (occasionné  
 par la  
 maladie  
 d'un employé)  
 que vous  
 n'avez pu  
 adresser  
 ce mouvement  
 en même  
 temps que  
 le dernier  
 état-civil.

Je vous remercie à l'avance, Monsieur, de la vigilance que vous voudrez apporter à la livraison des documents en question; et vous prie d'agréer mes civilités parfaites

Bien V<sup>rs</sup> B. A. Gaudin

Respectueuses pensées  
 Cordialement  
 M. Gaudin